

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE  
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE  
N° Anonymat : A000026777 Nombre de pages : 4

Epreuve : 10.2 Matière : 0.4.6.8 Session : 2019

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Aujourd'hui, l'ensemble des échelons des sociétés modernes - de l'individu jusqu'aux structures politiques et économiques - sont transformés par l'interpénétration de plus en plus avancée et assumée du réel et du virtuel. Si ces mêmes sociétés étudient les bouleversements qui impliquent Internet, l'intelligence artificielle ou les progrès bio-numériques, ceux-ci, en retour, interrogent la nature et le rôle de l'homme dans une société de réseaux informationnels : que reste-t-il de l'homme, que reste-t-il à l'homme à l'ère du numérique ?

Il s'agit dans premier temps de repérer les transformations induites par la révolution numérique et ses enjeux humains. Puis, après avoir défini les défis de la crise humaine à l'heure du transhumanisme, nous relevons les perspectives d'une relation maîtrisée et constructive entre homme et numérique.

L'enjeu humain de la révolution numérique s'édifie à l'aune des principaux transformations qu'elle opère.

Ces transformations sont d'abord d'ordre anthropologiques. La présence du robot doué d'intelligence artificielle parmi nous englobe la question du technique au biologique. Imitant en certain nombre de nos fonctions (relationnelles,生殖的, consommatrices), le robot est pour Guy VALLANCIEN un être proche, puisque la distance entre homme et robot soit encore inéductibilité. Or, pour Luc Ferry, cette inéductibilité conduira, dans le cas du transhumanisme comme "hybridation systémique homme/machine" à la

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE

Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE

N° Anonymat : A000026777

Nombre de pages : 4

"fabrication d'une autre espèce". En résulte donc un changement total du paradigme anthropologique traditionnel.

Les transformations se font plus précisément vers le dans l'évolution des usages et relations sociaux. La disparition de la frontière entre la sphère publique et la sphère privée implique, pour Pierre Beckouche, un nouveau rapport à soi qui vise l'"exposition de soi". La disparition des intermédiaires quant à elle doit conduire à de nouveaux rapports directs entre les citoyens et l'"Etat plateforme" (Eric SADIN).

C'est enfin une révolution des structures de activités humaines qui englobe la révolution numérique. Alors que l'augmentation des corps et des subjectivités devient un nouveau facteur économique (Nicolas LE DEVÈDEC), les plateformes se substituent aux marchés traditionnels et les consommateurs s'approprient des rôles de producteur - ou consommateur (Jérémie RIFKIN). Enfin, pour Pierre BECKOUCHE, l'horizontalité d'Internet fragilise l'autorité, notamment politique qui dépend de fournisseurs de technologie avec lesquelles elle doit pourtant négocier.

Le dernier déséquilibre suggère un certain nombre de défis qui conduisent à une crise de l'humain à l'heure du transhumanisme.

C'est d'abord une crise d'identité, du libre arbitre et de l'action individuelle. Les personnes interrogées par Sébastien MAUGE et Isabelle POITE présentent la science-fiction contemporaine comme la peinture des regards d'une humanité dominée et déboussolée par les fantômes de la technologie. La coexistence avec des intelligences artificielles invisibles et que le test de Turing ne suffit plus à repérer pente en elle, selon Laurence Devillers, le risque d'une dépendance accrue à ces technologies, tandis que les

évolutions du "deep learning" font peser le risque d'une automatisation de plus en plus marquée des activités humaines (Eric SAIN). Enfin, le mot de Lawrence Lessig cité par Pierre Bockauche: "code is law", révèle le rôle des architectures et des algorithmes du web dans la "fabrique du consentement" (Lionel MAUREL), dans le "paternalisme libertaire" codé dans le Big Data (less Sustein cité par Dominique CARDON).

Cette crise est aussi collective et structurelle. Le nouveau productivisme déjà évoqué est le vecteur d'"exploitations renouvelées" dans un nouveau capitalisme qui remplace la "déshumanisation" Tayloriste par la "nihilhumanisation managériale" sans couvert d'émancipation et d'implication des individus (Nicolas LE DEVEDEC). D'autre part, la chute des intermédiaires dans les structures étatiques participe à un recul des services publics sans couvert de facilitation des démarches en ligne (Eric SAIN).

Faut-il pour autant postuler une fatalité du "post-humanisme"?

Les individus ne sont pas sans ressources face au numérique. Si les algorithmes encadrent une partie des usages du web, ils sont débordés régulièrement par des usages "plus vagabonds, diversifiés et stratégiques" pour Dominique CARDON. La science-fiction témoigne de la capacité réflexive des sociétés sur leurs technologies. D'autre part, des actions collectives ont déjà été portées face à des abus, comme celle de la quadroture du Net contre la GAFA (Lionel Maurel).

Les relations entre numérique et individus font d'ailleurs l'objet de nouvelles régulations, le droit ne fixant l'objectif d'humaniser la technique. Si la Californie s'est distinguée au pionnier d'indifférenciation des IA dans l'espace public, c'est le RGPD qui, au niveau européen impose de nouveaux équilibres dans la gestion des données personnelles au nom de la dignité de la personne humaine: la minimisation de la collecte, le respect du droit des personnes, le libre consentement en sont les piliers (Lionel Maurel).

Le "consentement libre et éclairé" exigé par le RGPD témoigne des stratégies collaboratives propres à l'ère numérique, en déplaçant la définition du consentement à la collectivité et non plus aux seuls décideurs et managers. Son article 88 prévoit la possibilité de conventions collectives et prétend donc transformer le droit du travail. L'économie quant à elle, reposant sur une "infrastructure distribuée" et la "recherche de communauté" des nouveaux consommateurs peut favoriser l'émergence et l'essor d'une économie de partage (Jérémie RIFKIN). Enfin, si il est nécessaire d'éduquer les nouvelles intelligences artificielles c'est parce que l'enjeu est bien celui de la cohabitation maîtrisée que peut favoriser une éducation au numérique (Laurene DEVILLENS)

Le mot de Simone Weil, adapté à notre èpoque numérique sonne comme une mise en garde : "les choses jouent le rôle des hommes, les hommes jouent le rôle des choses ; c'est la racine du mal". Si la révolution numérique est riche d'usages nouveaux, elle est marquée par un déséquilibre qui, de fait, risque de réduire les possibilités d'action des individus et de les enfermer dans des comportements programmés, dépolitisés, qui répondent à des logiques économiques nouvelles. Mais elle progresse, et parfois accompagne de nouveaux rapports sociaux, juridiques et économiques collaboratifs, qui témoignent d'une volonté d'encadrement et de décloisonnement dont l'enjeu est bien une coexistence créatrice et constructive.